

**COMPTABILITE**  
(M. Eichenlaub)

Durée : 2 heures

Matériel autorisé : - une calculatrice de poche à fonctionnement autonome.  
- le plan comptable général

**EXERCICE 1 TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE**

Vous êtes aide-comptable au cabinet comptable EUROCOMPTA SA, et vous participez aux travaux de fin d'exercice de la société BULCO-INDUSTRIE qui clôt ses comptes au 31/12/2010.

La balance partielle avant inventaire au 31/12/2010 de cette société se présente comme suit :

N° COMPTE	INTITULE	SOLDE DEBIT	SOLDE CREDIT
.....			
355	STOKS DE PRODUITS FINIS	27 690	
371	STOCKS DE MARCHANDISES	136 500	
.....			
411	CLIENTS	325 255	
416	CLIENTS DOUTEUX	9 568	
.....			
491	DEPRECIATION DES CLIENTS		2 500

**Travail à faire :**

Vous êtes chargés d'enregistrer dans le journal des opérations diverses, les écritures de régularisation nécessaires (en expliquant votre démarche) relatives aux 5 points détaillés ci-dessous :

**POINT 1 : Traitement des stocks**

Le stock final de produits finis se monte à 215 900 €, tandis que celui des marchandises s'établit à 76 900 €. Un lot de marchandises figurant dans le stock final pour un montant de 18 000 € doit être déprécié de 50%.

## **POINT 2 : Suivi des clients douteux**

Au 31/12/2009, deux clients figuraient dans le compte client douteux. Il s'agit du client A dont la créance TTC s'élevait à 3588 € et pour lequel une provision de 1000 € avait été constituée, et du client B, pour lequel une provision de 1500 € était dotée au 31/12/2009.

Au 31/12/2010, le client A est devenu définitivement irrécouvrable, sa créance doit être intégralement passée en charge. Pour le client B la situation s'est aggravée, et il est maintenant nécessaire de provisionner au total 60% de la créance.

Le client C est devenu douteux au cours de l'exercice 2010. Montant de la créance : 3 500 € hors TVA. La société BULCO-INDUSTRIE espère récupérer 60% de la créance.

## **POINT 3 : Prime d'assurance**

Le 1/10/2010, la société a payé l'échéance annuelle de son assurance multirisque pour la période du 1/10/2010 au 30/09/2011. Montant : 12 000 €.

## **POINT 4 : Emprunt auprès de la BNP**

La société a souscrit le 1/07/2010 un emprunt de 125 000 € auprès de la BNP au taux annuel de 8%. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 30/06.

## **POINT 5 : Valorisation d'un terrain**

La société avait acheté en 1998 un terrain pour 78 000 € pour y installer son futur siège social. Au 31/12/2010, après plusieurs années de baisse de chiffres d'affaires suite à une concurrence effrénée dans son secteur d'activité, la direction décide d'abandonner son projet. A cette date, la valeur de revente du terrain s'élève à 60 000 €. Une estimation de la valeur d'usage à cette date donne 68 000 €.

## **EXERCICE 2 : GESTION DES IMMOBILISATIONS**

La société industrielle PROFAB SA a acquis neuf, pour son activité habituelle, les immobilisations suivantes :

- le 15 janvier 2010, un bâtiment industriel pour 200 000 € hors TVA (19,60%) payé pour 30% comptant par chèque, le reste par crédit fournisseur. PROFAB souhaite exploiter ce bâtiment pendant 10 ans puis le revendre au bout de 10 ans d'utilisation pour un prix de vente prévisionnel de 40 000 € (prévoir 10% pour les frais de vente). Fiscalement ce type de bâtiment s'amortit sur une durée d'usage de 15 ans. La mise en service de ce bâtiment est intervenue le 15 janvier 2010.

- Le 20 mars 2010, un véhicule utilitaire pour 80 000 € HT (TVA 19,60%) réglé par chèque bancaire grâce à un emprunt d'un montant de 80 000 € obtenu auprès du Crédit Mutuel et débloqué le 18 mars 2010. PROFAB envisage d'utiliser le véhicule pendant 4 ans puis de le revendre au prix argus estimé à 25 000 € au bout de 4 ans. Fiscalement, l'entreprise décide de profiter de l'amortissement fiscal dégressif sur la durée d'usage de 5 ans (coeff : 1,75).

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile et se termine le 31/12/2010.

Le 1 juin 2013, PROFAB revend le véhicule utilitaire pour un montant de 20 000 € hors TVA.

#### **TRAVAIL A FAIRE :**

- 1) Enregistrer en 2010, l'achat du bâtiment, du versement de l'emprunt Crédit Mutuel et de l'acquisition du véhicule utilitaire.
- 2) A la clôture de l'exercice 2010 (31/12/2010), calculer et enregistrer les dotations aux amortissements (économiques et fiscaux) relatifs au bâtiment.
- 3) Présenter le tableau d'amortissement du véhicule utilitaire (économique, fiscal et dérogatoire), puis enregistrer les écritures d'amortissement au 31/12/2010.
- 4) Au 1/06/2013, enregistrer toutes les écritures relatives à la cession du véhicule utilitaire.
- 5) Calculer le résultat comptable et fiscal relatif à la cession du véhicule utilitaire.

### **EXERCICE 3 CONTRATS A LONG TERME**

La société CREAGOLF SA dont l'objet social est de concevoir et de réaliser des parcours de golf, a signé entre autres les deux contrats à long terme décrit dans le tableau ci-dessous.

L'exercice comptable de CREAGOLF SA coïncide avec l'année civile. Le taux de TVA applicable est de 19,60 %.

Les données financières relatives à ces contrats sont fournies ci-dessous :

	<b>CONTRAT G10</b>	<b>CONTRAT G20</b>
Date signature	<b>1/06/2008</b>	<b>1/03/2009</b>
Coût total prévisionnel	<b>580 000 €</b>	<b>900 000 €</b>
Prix contrat révisable	<b>650 000 €</b>	<b>930 000 €</b>

		(non révisable)
Livraison prévue	juin 2010	octobre 2010
<b>Situation 31/12/2008</b>		
Coûts réalisés en 2008	290 000 €	
Prix contrat	Non modifié	
<b>Situation 31/12/2009</b>		
Coûts réalisés en 2009	210 000 €	600 000 €
Prix contrat révisé	675 000 €	930 000 €
Coût prévisionnel total	625 000 €	960 000 €
<b>Achèvement</b>		
	Le 15 juillet 2010	Le 31 août 2010
Coût de revient global	632 000 €	995 000 €
Prix définitif facturé	675 000 €	930 000 €

### Travail à faire :

- 1) Rappeler le principe de rattachement des produits à l'exercice. Définir la notion de contrat à long terme.
- 2) Expliquer en quoi consistent les deux méthodes autorisées par le PCG pour la comptabilisation des contrats à long terme en indiquant clairement les conditions d'application .
- 3) Pour le contrat G10, présenter les écritures nécessaires dans la comptabilité de CREAGOLF SA, à la clôture des exercices 2008, 2009 et à la livraison le 15 juillet 2010, **en adoptant la méthode à l'avancement.**
- 4) Pour le contrat G20, présenter les écritures nécessaires dans la comptabilité de CREAGOLF SA, à la clôture des exercices 2009 et à la livraison le 31 août 2010, **en adoptant la méthode à l'avancement.**
- 5) Calculer le résultat effectivement rattaché à chacun des exercices 2008, 2009 et 2010 pour les deux contrats (G10 et G20).